

Paroisse St Jean-Baptiste de Rivière Salée

Dimanche 15 Février 2026

6^{ème} dimanche du Temps Ordinaire— Année A

∞∞∞∞∞∞

1^{ère} lecture : « Il n'a commandé à personne d'être impie » (Si 15, 15-20)

Psaume : Heureux ceux qui marchent suivant la loi du Seigneur ! (Ps 118, 1)

2^{ème} lecture : « La sagesse que Dieu avait prévue dès avant les siècles pour nous donner la gloire » (1 Co 2, 6-10)

Evangile : « Il a été dit aux Anciens. Eh bien ! moi, je vous dis » (Mt 5, 17-37)

∞∞∞∞∞∞

« Un cœur pur... »

Dans l'Évangile, Jésus revient sur la loi qui a été transmise par Dieu aux anciens. C'était un minimum indispensable à la vie en société : ne pas tuer, ne pas voler, ne pas tromper... Pour Jésus, il est hors de question de supprimer ces acquis ; bien au contraire, il invite ses disciples et chacun de nous à aller encore plus loin. C'est comme dans une famille, la pratique scrupuleuse d'un règlement interne ne suffit pas à la rendre heureuse : il lui faut de la solidarité, de l'accueil, du partage et surtout de l'amour...

Jésus nous propose la perfection de l'amour. Si nous refusons de faire la paix avec notre prochain, nous ne pouvons pas dire que nous aimons Dieu. Avant de manifester notre dévotion dans la prière, nous sommes invités à nous réconcilier avec lui.

Abbé Jean Compazieu

ANNONCES PAROISSIALES

❖ **Permanence du Curé :** Père Gaby reçoit vendredi de 8h 00 à 11h 00 sans rendez-vous.

❖ Ce **dimanche 15 février** la messe sera célébrée au sanctuaire Notre-Dame de Fatima à **11h00**. Il n'y aura de messe en semaine jusqu'au samedi 21 février inclus.

❖ Exceptionnellement, le bureau paroissial sera fermé du 16 au 18 février inclus.

❖ **Horaires des messes de la semaine :**

☞ **Mercredi 18 février à 07h00 messe des Cendres** à l'église de Grand Bourg.

☞ **Vendredi 20 Février 18h30 messe célébrée** avec imposition des Cendres. Les enfants de la catéchèse sont particulièrement invités à participer à cette célébration, accompagnés de leurs parents. Il n'y aura pas de messe le matin.

❖ Père Gaby invite les différents groupes, mouvements et services à récupérer le planning d'animation du chemin de croix des vendredis de Carême au bureau paroissial ou à la sacristie. ***Le chemin de croix médité est celui proposé par le diocèse.***

APPEL AU SERVICE

Est-ce que tu sais que Jésus a besoin de toi pour construire une communauté aimante, vivante, accueillante et fraternelle ?
N'aie pas peur de répondre à l'appel de Jésus !
Rentre dans la joie de ton maître ! Car lorsque l'on aime Jésus on s'engage.

Avec toi, si tu bouges ! Tout bouge pour la gloire de Dieu

Laisse tes coordonnées au bureau paroissial ou par mail :

paroisse.rivieresalee@eglisemartinique.fr

∞∞∞∞∞∞

❖ Le Secours Catholique recherche un ou une bénévole qui sera affecté à l'épicerie sociale itinérante : **Boutik bô kay**, le lundi matin à compter du mois de mars 2026.

Merci de contacter le 0696 316 258 ou 0696 200 613.

LOI – FIN DE VIE

Une proposition de loi légalisant l'euthanasie et le suicide assisté, sous l'appellation trompeuse d'« aide à mourir », a été adoptée en première lecture par les députés le 27 mai 2025. Alors que de nombreuses personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap attendent davantage de soins, de soutien et d'accompagnement, ce texte envisage de faire de la mort une réponse sociale à la souffrance.

Après le rejet récent de ce texte par le Sénat, une deuxième lecture est prévue à l'Assemblée Nationale à partir du 16 février 2026.

Nous sommes tous concernés : comme chrétiens appelés à être gardiens de nos frères, comme personnes potentiellement fragilisées un jour par la souffrance, comme proches, soignants ou membres d'institutions qui pourraient être contraints de se soumettre à ce nouveau « droit ».

C'est aussi toute la société qui serait amenée à franchir un seuil éthique majeur.

Face à cette situation, nous ne pouvons rester silencieux.

C'est pourquoi nous invitons tous les fidèles de Martinique à se mobiliser de la manière suivante :

- Envoyer une lettre personnelle à nos députés martiniquais ;
- Signer l'une des pétitions proposées contre cette loi.

Pour effectuer ces démarches, toutes les informations sont disponibles sur le lien indiqué sur l'affiche au tableau paroissial, ainsi que sur le site du diocèse de Martinique.

Jésus, Maître de la Loi

Le ministère de Jésus en Galilée fait encore l'objet de l'Evangile selon Saint-Matthieu aujourd'hui, comme pour les deux dimanches précédents : dans son discours inaugural, Jésus expose l'esprit nouveau du Royaume de Dieu. Mais alors que les Béatitudes incitent à l'optimisme, car l'accès vers le Royaume des Cieux peut être aussi le chemin du bonheur, la suite du discours évangélique surprend par le niveau d'exigence, lorsque Jésus annonce : *« Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les prophètes : je ne suis pas venu abolir mais accomplir ».*

De quelle Loi s'agit-il ?

Les Dix Commandements ont été donnés par Dieu (Yahvé) lui-même à Moïse sur le Mont Sinaï : c'est le Décalogue, *« les Dix Paroles de Dieu »*, gravées sur la pierre, d'où le nom des Tables de la Loi. C'est le cœur de la loi mosaïque assorti d'un ensemble de lois rituelles, prescriptions pour les prêtres et normes morales pour le peuple, rassemblées dans le Lévitique. Les pharisiens se distinguaient par la stricte observance de la Loi (Thora) écrite par les scribes et jugeaient sévèrement autrui ; d'où les paroles de Jésus : *« Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux ».*

Que signifie pour Jésus accomplir la Loi ?

Juif lui-même, fidèle à l'observance de la Loi et de la Tradition, Jésus s'écarte d'une application purement formelle des pratiques du judaïsme. Il se comporte en législateur pour interpréter et compléter, opposant s'il le faut, sa parole à celle des anciens : *« moi, je vous dis... »*. Ainsi, en prenant l'exemple de trois commandements, il en renouvelle l'esprit, à travers une exigence de vie et d'amour : *« Que votre parole soit « oui », si c'est « oui », « non », si c'est « non ».*

Jésus n'a donc pas aboli la Loi, mais il la subordonne au commandement suprême de l'amour. Elle ne doit pas seulement régler les attitudes extérieures, ni être réservée à une nation privilégiée : elle s'intériorise et s'universalise. Et pour l'appliquer, c'est à nous de faire notre choix en toute liberté, comme le rappelle Ben Sira Le Sage. Notre Foi nous guide dans ce choix, car Dieu dans sa sagesse nous envoie l'Esprit Saint :

« Car l'Esprit scrute le fond de toutes choses, même les profondeurs de Dieu ». (Saint-Paul aux Corinthiens).

Prière

Mon Dieu, aide-moi à faire sentir ta présence Partout où je passe. Envahis ma vie et mon âme de ton Esprit. Pénètre tout mon être et possède-le si totalement que toute ma vie ne soit qu'un rayonnement de Toi. À travers moi, fais briller ta Lumière et sois réellement en moi. Que tous ceux avec qui j'entre en contact puissent sentir ta présence dans mon âme.

Fais que ceux que je côtoie lèvent les yeux et ne me voient plus mais te voient, toi, Jésus. Reste avec moi, alors je pourrai commencer à briller comme tu brilles, toi-même, Jésus. La lumière, mon Jésus viendra totalement de toi et aucunement de moi. Tu illumineras les autres à travers moi.

Fais que je te loue comme tu le préfères en illuminant les autres. Laisse-moi te prêcher sans prêches, sans discours, c'est-à-dire par l'exemple. Par la force captivante de ce que je fais, par l'influence de la sympathie que j'inspire par l'évidente plénitude d'amour que mon cœur te porte, Amen.

Mère Térésa



HORAIRES DU BUREAU PAROISSIAL

Permanence du prêtre :

Mardi sur rendez-vous

Vendredi de 8h 00 à 11h 00

Le Secrétariat paroissial est ouvert :

Mardi, mercredi et vendredi de
8h 00 à 11h 00 / 14h 00 à 16h 00

Samedi de 8h 00 à 11h 00

HORAIRES DES MESSES DE LA SEMAINE

Petit Bourg

Dimanche 7h00 / Mardi 6h30

Grand Bourg

Samedi 18h00 / Dimanche 9h 00

Mercredi et vendredi 6h 30

Desmarinières

Samedi 7h00

Dimanche 11h00

Lundi 6h00

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 18h00

MEDITATION DU CHAPELET A PETIT-BOURG

Jeudi **17h00** salle paroissiale

MEDITATION DES LAUDES :

Petit Bourg : Mardi 6h10

Grand Bourg : Mercredi et vendredi 6h10

Desmarinières : du Mardi au Vendredi 8h00

ADORATION DU SAINT SACREMENT

Grand Bourg

Vendredi de 15h00 à 17h30

Petit-Bourg

Dernier samedi du mois de 12h00 à 17h00

Desmarinières

Du Mardi au Vendredi 16h00 à 18h 00

PRESBYTERE

19 rue Schœlcher – 97215 RIVIERE SALEE

Tél : 0596 68 00 23

Mail : paroisse.rivieresalee@eglisemartinique.fr

Site : www.paroisse-rivieresalee.fr